



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/10
31 mai 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dixième réunion
Montréal, 20-23 juin 2022
Point 7(b) de l'ordre du jour provisoire¹

RAPPORT GLOBAL D'ACHEVEMENT DES PROJETS DE L'ANNEE 2022

I. INTRODUCTION

1. Au fil du temps, le Comité exécutif examine régulièrement la question des rapports d'achèvement de projets (RAP) en souffrance. À sa 88^e réunion, le Comité a entre autres exhorté les agences bilatérales et d'exécution à soumettre à la 90^e réunion les RAP en souffrance pour Accords pluriannuels et projets individuels, ou bien à exposer les raisons pour lesquelles ces rapports n'ont pas pu être soumis. Il a également exhorté les agences principales et de coopération à coordonner étroitement leurs travaux en vue de finaliser leurs sections des RAP, afin de permettre à l'agence d'exécution principale de les remettre aux dates prévues (décision 88/31(b) et (c)).

2. L'Administrateur principal Surveillance et évaluation (APSE) prend acte des efforts déployés par les agences bilatérales et les agences principales, qui ont aidé à réduire le nombre de RAP en souffrance. L'APSE a également reconnu que les résultats des soumissions de RAP peuvent être améliorés aussi bien quantitativement, en termes de nombres de soumissions dans les temps, que qualitativement, en termes d'informations communiquées et de leur utilité pour l'identification des causes de retard et des enseignements tirés.

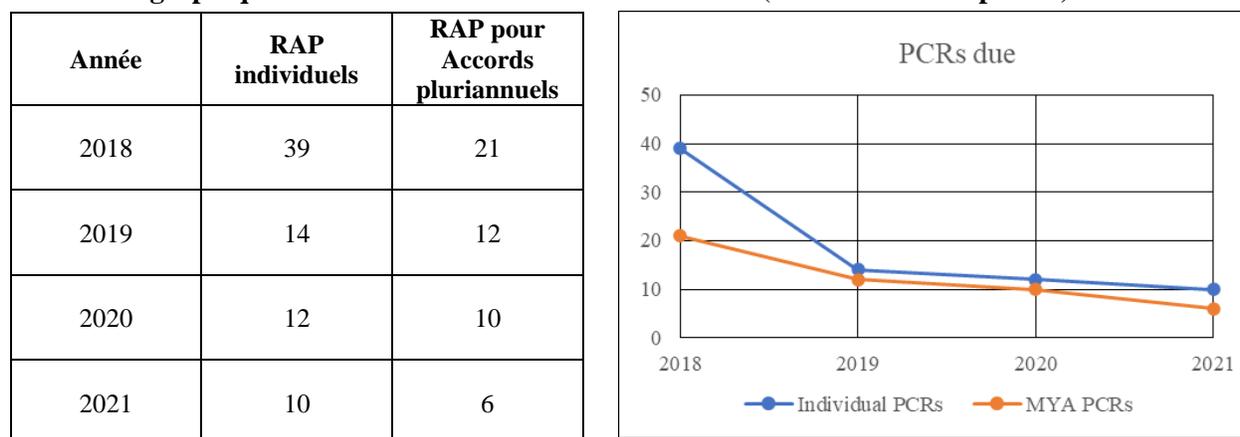
3. À sa 88^e réunion, le Comité exécutif a considéré le rapport sur l'audit du Fonds multilatéral² par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI). L'une des recommandations de l'audit est liée au besoin de finaliser les RAP dans les délais impartis.³ La question a été approfondie lors de la Réunion de coordination inter-agences (RCIA) tenue en virtuel le 31 mars et le 1^{er} avril 2022. Lors d'une session dédiée conduite par l'APSE, elle a présenté les dernières statistiques sur les tendances dans les soumissions de RAP (tableau et graphique 1), ce qui a amené l'opportunité d'échanger les points de vue pour améliorer encore les processus existants. Les tendances de 2018 à 2021 révèlent une progression positive en matière de soumission des RAP.

¹ Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/1.

² Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/2/Add.1.

³ Comme indiqué dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/2, cette recommandation a depuis été clôturée par le BSCI, qui l'a considérée comme mise en œuvre.

Tableau et graphique 1. Tendances des soumissions de RAP (nombre de RAP par an)



4. À la 88^e réunion, le Comité exécutif a également pris note du fait que le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale ont mis à jour les RAP pour les plans des secteurs de la production de CFC, de la mousse de polyuréthane (PU), de l'agent de transformation II, des halons, et de l'entretien des équipements de réfrigération et des solvants pour la Chine, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/18/Add.1 (décision 88/30). L'APSE a donné suite à la décision, en exhortant les agences d'exécution à mettre à jour les informations sur les RAP. En conséquence, la Banque mondiale et le PNUD ont mis à jour les RAP mentionnés ci-dessus pour leurs projets respectifs ; cependant, l'ONUDI n'a pas terminé sa partie. L'APSE continuera à suivre le sujet avec l'ONUDI et communiquera le résultat au Comité exécutif à sa 91^e réunion.

II. RÉSUMÉ DES INFORMATIONS DES RAP POUR ACCORDS PLURIANNUELS REÇUS

5. Conformément à la décision 88/31(b) et (c), la liste contenant des RAP en souffrance et ceux dus pour 2022, conformément aux rapports périodiques de 2020, a été envoyée aux agences bilatérales et aux agences d'exécution en janvier 2022. Le taux de réponse et de soumission a été hautement satisfaisant. Bien que certains RAP dus en 2022 soient encore en souffrance, la liste couvre toute l'année, et les agences d'exécution ont donc encore du temps pour atteindre leurs objectifs de performance en ce qui concerne la soumission des RAP.

Résumé des informations des RAP pour Accords pluriannuels

6. Conformément au rapport périodique de 2020, 212 Accords pluriannuels ont été achevés. Les agences bilatérales et d'exécution ont remis 206 RAP avant la 90^e réunion, faisant que six rapports restent en souffrance, comme l'indique le tableau 2. La liste des sept RAP soumis après la 88^e réunion, comprenant cinq RAP pour les projets achevés après le 31 décembre 2020, est contenue dans l'Annexe I au présent rapport.

Tableau 2. Vue d'ensemble des RAP pour Accords pluriannuels

Agence	Terminé	Reçus avant la 88 ^e réunion	Reçus après la 88 ^e réunion	En souffrance
Canada	3	3	0	0
France	6	6	0	0
Allemagne	10	9	0	1
Japon	1	1	0	0
PNUD	46	45	0*	1
PNUE	62	62	0	0
ONUDI	58	57	1**	0
Banque mondiale	26	21	1	4
Total	212	204	2	6

* De plus, le PNUD a soumis deux RAP pour des projets achevés après le 31 décembre 2020.

** De plus, l'ONUDI a soumis trois RAP pour des projets achevés après le 31 décembre 2020.

7. Une analyse du montant global des décaissements, des tonnes SAO éliminées et des retards dans la finalisation des sept RAP pour Accords pluriannuels soumis depuis la 88^e réunion est résumée au tableau 3.

Tableau 3. Vue d'ensemble du budget, des SAO éliminées et des retards dans les RAP pour Accords pluriannuels soumis après la 88^e réunion

Agence	Financement des Accords pluriannuels (\$ US)		Élimination (tonnes PAO)		Moyenne des retards (en mois)*
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Réel	
Banque mondiale	1 098 284	1 098 284	85,2	85,2	-5,03
PNUD	2 144 063	1 801 331	21,0	20,8	0,00
ONUDI	20 863 884	20 109 849	268,8	266,1	12,67
Total	24 106 231	23 009 464	375,0	372,1	6,52

* La moyenne totale est fondée sur le total des sept RAP pour Accords pluriannuels reçus, figurant à l'Annexe I.

Raisons des retards

8. Les RAP pour Accords pluriannuels reçus concernaient principalement des projets de plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) ; cinq pour la phase I et un pour la phase II.⁴ Diverses causes de retard ont été communiquées, liées à la conception des projets, à des retards administratifs, à des retards de fournisseur/entreprise, à des retards de décaissement des fonds et à des retards imposés par la COVID. Prenant note du fait qu'un seul RAP est en rapport avec le bromure de méthyle (BM), les informations ci-dessous se concentrent principalement sur les PGEH, et abordent brièvement le BM.

PGEH

Facteurs externes

9. Il a été indiqué dans plusieurs cas que la pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur de nombreux aspects différents de la mise en œuvre des projets, du renforcement de la capacité (pas de formation en personne) aux problèmes de ralentissement dans la chaîne d'approvisionnement, provoquant une pénurie mondiale des systèmes chimiques.

10. Des facteurs institutionnels tels que les changements de gouvernement ont également retardé la signature finale et le lancement de projets dans certains pays bénéficiaires, retardant la date de commencement d'environ un an. Les changements de gouvernement ont entraîné des changements de titulaires dans les ministères concernés et le processus de signature a donc été retardé.

Problèmes administratifs – Accords et décaissement des fonds

11. Des retards liés à des problèmes administratifs ont été signalés, parmi lesquels, entre autres : a) la lenteur du processus de signature de l'accord de subvention ; b) des problèmes d'approvisionnement ; et c) la transition entre les décaissements de tranche (dépenses insuffisantes pour la première tranche empêchant le décaissement pour la suivante). Dans d'autres projets, il a été mentionné que le processus de rédaction des documents et l'accord entre toutes les parties avait pris plus longtemps que prévu.

12. Une agence a indiqué que le rapport coût-efficacité de la mise en œuvre avait mené à des dépenses réduites et un décaissement incomplet de la première tranche, qui n'avait pas atteint le seuil nécessaire pour permettre l'approbation du décaissement de la tranche suivante. L'agence à la source de cette communication a suggéré d'introduire à l'avenir la possibilité d'une mise en œuvre continue des tranches, afin d'utiliser les soldes disponibles pour les activités convenues.

⁴ Un projet d'Accord pluriannuel pour le BM est traité séparément.

13. L'introduction de nouveaux outils administratifs (SAP)⁵ a été présentée comme la raison d'un ralentissement de la capacité d'une agence d'exécution, qui a entraîné des retards dans les processus d'appel d'offre pour la fourniture d'équipements et d'outils pour les centres de formation. Il est intéressant de noter que, bien que le RAP ait été soumis maintenant, cette information concerne des faits qui remontent à 2013 et que ce problème particulier pourrait donc avoir été résolu depuis longtemps.

Fournisseurs et technologie

14. Certains retards ont été attribués à des difficultés techniques associées aux essais en laboratoire des nouveaux produits, mais les efforts conjoints des agences et du pays ont permis de surmonter ces difficultés et de rattraper les retards initiaux. Un autre projet a été retardé à cause de l'absence de fournisseurs disponibles pour les équipements nécessaires, car la mise en œuvre dans le pays des équipements de réfrigération et de climatisation à base de HC en 60 Hz n'était pas encore complètement terminée. Ceci a entraîné le besoin d'identifier des fournisseurs étrangers.

15. D'autres retards ont été attribués à une pénurie mondiale de systèmes chimiques, indisponibles au moment où les entreprises étaient prêtes à commencer les processus de test et les essais. Des difficultés ont également été rencontrées en raison de longues négociations entre les fournisseurs et le bénéficiaire en matière de configuration des équipements, car le bénéficiaire envisageait d'acheter des pièces non éligibles. L'agence d'exécution a effectué une médiation entre les deux parties pour atteindre un accord final qui permettait la mise en œuvre du projet. Un autre projet identifiait l'implication de fournisseurs internationaux comme un facteur de risque pour les retards au niveau national, mettant en avant le manque de leviers pour motiver la livraison.

BM

16. Les retards ont été expliqués par des raisons liées aux entreprises et aux fournisseurs. Les entreprises de fumigation étaient réticentes à participer à l'accord de subvention partielle. Le retard dans l'obtention de l'implication des entreprises a engendré d'autres retards pour l'embauche d'un consultant chargé d'évaluer les méthodes intégrées pour remplacer le BM. Le projet a été lancé plus tard que prévu, mais la subvention a ensuite été prolongée pour 6 mois, ce qui a permis d'achever le projet avec succès et d'atteindre ses objectifs.

17. Ce projet a également souffert de retards de décaissement des tranches, en raison du délai entre la finalisation de la première tranche et le déblocage du décaissement de la tranche suivante. Aucune information n'est disponible au sujet de cette technologie, car il n'y avait qu'une soumission de RAP pour un Accord pluriannuel pour le BM.

Enseignements tirés

PGEH

Conception de projet et appropriation par les parties prenantes

18. Le gouvernement et l'industrie ont été lourdement impliqués dans la formulation et la définition du champ d'application des projets d'élimination. L'implication quotidienne des associations industrielles et des entreprises consommatrices de SAO a aidé à concevoir des programmes, des mesures et des instruments politiques appropriés, ce qui a créé un environnement favorable et une appropriation par les parties prenantes de la mise en œuvre des activités d'élimination et des projets de reconversion. Compte tenu de l'importante consommation de HCFC-22 dans le secteur de l'entretien, il est crucial de maintenir cette relation à travers les programmes de formation des techniciens d'entretien en cours et en actualisant

⁵ Systèmes, applications et produits.

les connaissances des techniciens en ce qui concerne les nouvelles solutions de remplacement des SAO à venir et l'adoption de substances et de technologies d'entretien respectueuses du climat.

19. En ce qui concerne la conception et la préparation des projets, il a été signalé que, dans un cas, la conception du projet avait permis des paiements rétroactifs des dépenses avant la contre-signature de l'Accord de subvention et que cette flexibilité avait contribué à une exécution réussie du projet.

Renforcement de la capacité

20. Les éléments importants pour le succès de la mise en œuvre du programme de reconversion pour la fabrication de produits d'isolation rigides en mousse de PU dans trois entreprises étaient l'assistance technique et les services consistant en : la fourniture d'une analyse technico-commerciale et d'une assistance pour le choix de la technologie de remplacement la plus appropriée en tenant compte des normes de qualité et des paramètres de performance des produits ; la rédaction de spécifications pour les nouveaux équipements, et la fourniture de services d'ingénierie pour le remplacement des machines existantes lorsque la technologie retenue le justifiait ; la préparation du mandat pour la sous-traitance de la technologie et des services, ainsi que la sélection des fournisseurs de la technologie, des équipements et des services d'ingénierie sur la base d'appels d'offres concurrentiels internationaux ; et l'installation et la mise en service des équipements, la réalisation d'essais conformément à un programme convenu, et la formation du personnel d'exploitation et de gestion.

21. Les approches innovantes de l'exécution des projets, telles que le développement de technologies et l'amélioration de la capacité locale par une assistance technique et une formation abondantes, permettent l'introduction économique et durable de technologies respectueuses de l'environnement dans les entreprises nationales tout en améliorant leur pérennité à long terme.

22. L'utilisation du personnel de l'Unité de coordination de projet (UCP) pour effectuer des visites de suivi bisannuelles dans les installations industrielles impliquées dans le projet renforce la capacité de l'UCP et la pérennité du projet, tout en réduisant le coût du suivi et la dépendance de l'UCP aux consultants externes.

23. La participation du personnel de l'Unité nationale de l'ozone (UNO) dans les salons de la réfrigération et les événements de l'industrie facilite le contact direct avec les techniciens et les experts de l'industrie de la réfrigération, ce qui aide ensuite à identifier leurs besoins techniques et en matière de formation ainsi que le type d'informations nécessaires. Le renforcement de la capacité est une composante importante pour assurer la pérennité nationale à long terme des activités de formation.

24. Une formation précoce des techniciens est souhaitable lors de l'introduction d'une nouvelle technologie, afin d'accroître la probabilité de son adoption et de son utilisation, et pour aider à s'assurer que les nouveaux appareils seront correctement entretenus. Ceci a particulièrement réussi dans le secteur de la climatisation individuelle, qui s'est entièrement converti au frigorigène HFC-410A au même moment.

Fournisseurs et technologie

25. Un facteur clé dans le succès et la pérennité des réalisations d'un projet a été l'implication des experts de l'industrie dans la définition des spécifications et des critères de sélection appropriés pour les équipements du projet, en tenant compte de la disponibilité et du soutien logistique locaux. Ceci a aidé à éviter des retards dans la reconversion technologique et a augmenté la probabilité de l'incidence durable du projet dans le pays.

26. Il a été rapporté que les projets d'investissement dans le transfert de technologie devraient garantir une incidence minimale sur les opérations industrielles, puisqu'ils créent de nombreux emplois directement et indirectement. Un projet a soutenu l'élimination du HCFC-141b en tant qu'agent de gonflage de la

mousse dans trois entreprises de fabrication de réfrigérateurs domestiques, en reconversion vers le cyclopentane pour le soufflage de la mousse isolante. Ceci constituait une opportunité d'amélioration des installations et de rationalisation du processus de fabrication avec une incidence minimale sur les opérations industrielles. Il en a résulté l'élimination de 308 tm de HCFC-141b avec une amélioration en matière d'incidence environnementale, de sécurité au travail et d'assurance qualité des produits, et avec une augmentation de productivité de la main-d'œuvre. Ceci est un exemple des effets secondaires positifs que peut avoir la mise en œuvre de projets pour atteindre les objectifs du Protocole de Montréal sur les politiques environnementale, économique et sociale.

27. Un projet a signalé un processus d'approvisionnement fastidieux pour l'utilisation d'équipements provenant du marché local, et la complexité des procédures administratives pour l'exemption de TVA, entraînant des retards initiaux dans la mise en œuvre du projet à cause d'une livraison tardive des équipements. Toutefois, le projet a finalement permis l'acquisition d'équipements locaux à un prix plus concurrentiel que des équipements d'origine internationale, et il a permis aux entreprises de bénéficier d'un ensemble complet d'équipements et d'outils pour la conception et la diffusion sur le marché de nouveaux produits sur la base des technologies de remplacement du HCFC-22 retenues.

Cadre politique et réglementaire

28. La mise en œuvre de la législation et des politiques est essentielle pour l'élimination de la consommation de HCFC. La préparation et l'adoption nationales d'un cadre législatif complet, ainsi que de mesures législatives concrètes pour réduire la consommation de HCFC conformément au programme accéléré du Protocole de Montréal a joué un rôle important dans la réalisation de l'élimination. Les pays bénéficiaires ont mis en place un système efficace d'octroi de permis et de quotas pour les importations de HCFC, et une interdiction des importations d'équipements de réfrigération et de climatisation contenant des HCFC. Le système d'octroi de permis et de quotas en tant que mesure réglementaire pour contrôler et éliminer les SAO reste l'outil le plus efficace pour s'assurer de la conformité au Protocole de Montréal. Le soutien fourni pour former les agents des douanes dans le cadre de la phase I du PGEH à travers un projet pour suivre les importations de HCFC et de substances avec HCFC a été primordial pour l'exécution sans heurt du système de quotas.

BM

Renforcement de la capacité

29. Le projet a aidé à sensibiliser aux enjeux, améliorer la constitution de réseau parmi les parties prenantes et augmenter l'efficacité de la coopération entre la PMU, les agences d'exécution et les parties prenantes. Le service phytosanitaire a acquis une meilleure compréhension des enjeux, renforçant ainsi l'incidence positive de son rôle dans le domaine de l'utilisation du BM dans le pays. Le projet a sensibilisé les entreprises de fumigation, les propriétaires d'installations de stockage et les fermiers, qui ont cherché des solutions de remplacement du BM, qu'ils ont proposées et testées pour la fumigation du sol et des marchandises entreposées pendant la mise en œuvre du projet. Ceci a aidé à s'assurer de la pérennité du projet.

Technologies de remplacement

30. L'utilisation de phosphine, en parallèle aux méthodes de gestion intégrée des nuisibles, a soutenu l'élimination du BM pour les applications hors quarantaine et traitements préalables à l'expédition dans le pays. La phosphine reste néanmoins un produit chimique toxique, dont l'application est surveillée de près. L'expérience acquise dans l'utilisation d'un dosage réduit de phosphine afin de limiter, dans la mesure du possible, la dépendance à ce produit toxique pour les besoins hors quarantaine et traitements préalables à l'expédition est en cours d'évaluation en ce qui concerne la quarantaine et les traitements préalables à l'expédition. Dans un effort de réduction des quantités de BM nécessaires pour la quarantaine et les

traitements préalables à l'expédition, qui ne sont pas contrôlées au titre du Protocole, des essais ont été menés, dans lesquels des produits/marchandises ont d'abord été traités avec de la phosphine, pour déterminer si des dosages réduits de BM pouvaient alors être appliqués au moment de la quarantaine et des traitements préalables à l'expédition. Cet ensemble d'évaluation a contribué positivement à l'identification de solutions pratiques pour réduire les importations de BM pour les applications sanitaires et préalables à l'expédition, et pour préserver la couche d'ozone.

Cadre politique et réglementaire

31. Le gouvernement a augmenté son implication dans la protection de l'environnement mondial en signant activement des engagements internationaux tels que le Protocole de Montréal et en satisfaisant à ses obligations. Des politiques et des réglementations pour contrôler les SAO, dont le BM, qui ont été promulguées pendant la mise en œuvre du projet font partie des principales contributions au succès du projet.

III. RÉSUMÉ DES INFORMATIONS DES RAP INDIVIDUELS REÇUS

32. Sur un total de 1 863 projets d'investissement achevés, les agences bilatérales et d'exécution ont remis 1 859 RAP, faisant qu'il reste quatre RAP en souffrance, comme l'indique le tableau 4.

Tableau 4. RAP remis pour des projets d'investissement

Agence	Terminé	Reçus avant la 88 ^e réunion	Reçus après la 88 ^e réunion	En souffrance
Canada	2	0	2	0
France	13	13	0	0
Allemagne	20	19	0	1
Italie	11	11	0	0
Japon	6	6	0	0
Espagne	1	1	0	0
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1	1	0	0
États-Unis d'Amérique	2	2	0	0
PNUD	898	896	2*	0
ONUDI	452	449	1	2
Banque mondiale	457	455	1	1
Total	1 863	1 853	6	4

* Le PNUD a remis en plus un RAP pour un projet d'investissement en cours.

Résumé des informations des RAP individuels

33. Sur les 1 263 projets ne portant pas sur les investissements⁶ achevés, les agences bilatérales et d'exécution ont remis 1 259 RAP, faisant qu'il reste quatre RAP en souffrance, comme l'indique le tableau 5.

Tableau 5. RAP remis pour des projets ne portant pas sur des investissements

Agence	Terminé	Reçus avant la 88 ^e réunion	Reçus après la 88 ^e réunion	En souffrance
Canada	57	57	0	0
France	34	34	0	0
Allemagne	62	61	0	1
Japon	17	17	0	0

⁶ Excluant la préparation de projet, les programmes de pays, les projets pluriannuels, la constitution de réseau, les activités d'échange d'informations et les projets de renforcement des institutions.

Agence	Terminé	Reçus avant la 88 ^e réunion	Reçus après la 88 ^e réunion	En souffrance
Portugal	1	0	1	0
Fédération de Russie	1	1	0	0
PNUD	299	295	3	1
PNUE	498	483	15	0
ONUDI	159	154	4	1
Banque mondiale	44	41	2	1
Autres*	91	91	0	0
Total	1 263	1 234	25	4

* Incluant les RAP achevés et reçus provenant des pays suivants : Australie (25), Autriche (1), Danemark (1), Espagne (4), États-Unis d'Amérique (40), Finlande (5), Israël (2), Italie (1), Pologne (1), République tchèque (2), Suède (5) et Suisse (3).

34. La liste des projets ne portant pas sur des investissements reçus après la 88^e réunion figure à l'Annexe II au présent document. Les résultats cumulés pertinents pour le décaissement, l'élimination réelle et les retards sont indiqués au tableau 6.

Tableau 6. Vue d'ensemble du budget, des SAO éliminées et des retards dans les projets individuels soumis après la 88^e réunion

Agence	Nombre de projets	Financements (\$ US)		Élimination (tonnes PAO)		Durée/retards moyens (mois)	
		Approuvé	Décaissé	Approuvé	Réel	Durée	Retards
Canada	2	664 988	664 988	45,5	45,5	29,47	4,10
Portugal	1	47 743	47 743	0,0	0,0	68,93	43,60
Banque mondiale	3	2 931 732	2 931 732	157,4	178,1	87,94	23,01
PNUD	6	3 529 837	3 527 327	406,7	408,6	23,18	-3,54
PNUE	15	795 000	744 969	0,0	0,0	25,17	1,49
ONUDI	5	1 173 858	1 157 048	112,5	112,5	22,13	-2,43
Total	32	9 143 158	9 073 807	722,1	744,7	31,84	3,43

*La moyenne totale est fondée sur le total des 32 RAP individuels reçus.

Raisons des retards et des mesures prises

Facteurs externes

35. Les raisons des retards indiquées montrent une prédominance des facteurs externes par rapport à d'autres causes possibles. Parmi ceux-ci, l'adaptation aux conséquences de la pandémie de COVID-19 est un facteur récurrent, qui a mené à l'annulation des ateliers, et au report ou à l'annulation des visites de vérification sur le terrain dus, entre autres, aux restrictions des déplacements. Lorsque cela a été possible, certains ateliers ont été reprogrammés ou tenus virtuellement. Les UNO se sont adaptées aux nouvelles conditions en préparant des résumés qui ont pu être partagés, puis ont fait l'objet de discussions virtuelles avec des experts et d'autres UNO à travers des webinaires internationaux.

36. La pandémie a également affecté la chaîne d'approvisionnement en produits clés nécessaires pour atteindre les objectifs de performance du projet. Dans de tels cas, les agences d'exécution ont négocié des prolongations de projet pour en permettre l'achèvement.

37. L'état du marché du carbone a plusieurs fois fait partie des facteurs externes, affectant les attentes du projet à court terme. Un projet de mobilisation de ressources pour l'élimination des HCFC et ses avantages connexes a adopté une vision à plus long terme pour l'analyse au cœur d'un paysage mal défini et changeant de financement des mesures climatiques, et a élaboré des stratégies qui resteraient pertinentes même en cas de faiblesse conjoncturelle des marchés du carbone.

Facteurs nationaux

38. Différentes raisons ont été communiquées pour les retards, dont : des retards dans la signature entre le gouvernement et d'autres parties prenantes nationales ; la volatilité financière et la crise de la dette affectant l'efficacité de l'incitation financière dans la gestion des projets ; la présentation tardive de la demande de subvention par le gouvernement ; des retards de paiement de tranche entraînant des retards pour la tranche finale ; et des retards dans l'embauche d'un consultant pour le rapport de vérification.

39. Dans tous les cas où l'agence d'exécution a pu aider à résoudre le problème, des mesures ont été prises pour faciliter le franchissement du goulet d'étranglement et l'atténuation, dans une certaine mesure, de l'incidence de ces retards sur l'achèvement global du projet.

Conception de projet

40. Un projet global a communiqué des retards résultant d'hypothèses trop optimistes à la base de la conception du projet, qui n'avait pas complètement saisi les risques élevés associés aux problèmes du marché et du cofinancement. Ceci était lié au marché du carbone et au Mécanisme de développement propre (MDP). En conséquence, une seule des composantes du projet initialement global a été restructurée avec succès. La seconde composante et la subvention restante du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont été transférées à une autre opération du FEM.

Fournisseurs et sous-traitants

41. Des retards se sont produits dans des cas où les sous-traitants initialement prévus, qui étaient considérés comme étant les mieux adaptés du point de vue technologique, n'ont pas pu être embauchés pour des raisons indépendantes du contrôle du projet, telles que des aspects juridiques, des conditions contractuelles inacceptables pour le sous-traitant et l'agence d'exécution, etc. Bien que cela ait retardé le lancement d'un projet, les agences d'exécution ont trouvé des fournisseurs de remplacement qui ont pu effectuer le travail prévu au niveau de qualité et de performance attendu.

42. Un autre projet a indiqué que l'appel d'offre initial pour le recyclage des climatiseurs mobiles n'avait engendré aucune offre lors du premier essai. Ceci a été résolu par l'UNO, qui a identifié des fournisseurs potentiels et leur a envoyé directement l'appel d'offre pour qu'ils reçoivent les informations et qu'ils puissent faire une offre en cas d'intérêt.

Enseignements tirés⁷

43. Les enseignements tirés des RAP consistent souvent en des résultats plutôt que des enseignements à reproduire ou des difficultés à éviter. Les rapports décrivent souvent les résultats factuels des projets plutôt que ce qui peut être appris de leur mise en œuvre. Les problèmes identifiés ci-dessous par l'APSE visent à résumer l'essence des rapports de la plupart des projets.

Rapports de vérification

44. Le nombre de rapports de vérification représentait les deux tiers des soumissions de RAP individuels pour la 90^e réunion.⁸ L'impact de la COVID-19 a entraîné des retards de mise en œuvre et de finalisation des rapports de vérification. Comme ils impliquaient généralement une mission sur site, l'incertitude relative à l'évolution de la pandémie et des restrictions des déplacements a affecté la planification des vérifications, dont la plupart ont finalement été terminées virtuellement.

⁷ Les enseignements tirés des RAP individuels peuvent être consultés sur la base de données, à l'adresse suivante : <http://www.multilateralfund.org/pcrindividual/search.aspx>

⁸ 21 vérifications sur 32 RAP individuels.

45. Les agences ont unanimement souligné que la sélection des vérificateurs a été entreprise avec une diligence raisonnable et d'une manière qui assurait que les évaluations ne comportaient pas de biais avec l'absence garantie de conflit d'intérêt. Elles ont également pris acte de tous les efforts fournis pour assurer une collecte efficace des données pour la préparation des rapports de vérification, dans le contexte des contraintes exceptionnelles auxquelles étaient soumis les vérificateurs, afin d'assurer l'exhaustivité des informations malgré l'incapacité de se rendre dans les pays.

Lignes directrices du Fonds multilatéral

46. Il a été indiqué que les lignes directrices du Fonds multilatéral sont utiles dans le cadre de la préparation du mandat pour les contrats avec des entreprises ou des consultants pour la réalisation de la vérification. Le rôle de la vérification du projet est très pertinent, puisqu'il implique toutes les parties prenantes, par exemple les douanes, les utilisateurs de substances réglementées et les fournisseurs de données. En outre, les rapports de vérification peuvent fournir des recommandations utiles pour des améliorations de fonctionnement des systèmes d'octroi de permis d'importation de HCFC.

Douanes et octroi de permis

47. Les autorités douanières et les agents des douanes jouent un rôle clé dans la prévention du commerce illicite des HCFC. Les systèmes d'octroi de permis et de quotas établis par les pays permettent le contrôle efficace des importations. Les améliorations les plus récentes des codes du Système harmonisé permettent également l'intégration de pénalités et de sanctions dans le système, en cas d'infraction au règlement. Il est important de s'assurer, par la formation et le renforcement de la capacité, que les agents d'exécution sont informés des identificateurs de SAO les plus récents.

Cadre institutionnel et juridique

48. Les rapports de vérification confirment que les pays ont établi le cadre juridique et institutionnel pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal. Un projet recommande d'établir au moins une réunion annuelle entre les parties prenantes institutionnelles, les organismes de régulation, les douanes et les importateurs de frigorigènes pour examiner les permis délivrés et les importations effectuées. D'autres projets rappellent également l'importance de l'amélioration constante du cadre législatif et du renforcement des capacités d'application de la loi. La coopération entre les ministères et les agences environnementales joue un rôle important dans la construction d'un cadre efficace pour la conformité au Protocole de Montréal.

49. La pandémie de COVID-19 a entraîné l'amélioration des méthodologies afin de faciliter la préparation des rapports de vérification malgré les restrictions des déplacements. Les enseignements tirés dans ce domaine sont répliquables à l'avenir, en effectuant des déplacements de la manière la plus économique et uniquement lorsque cela a un intérêt pour le résultat recherché. Il a maintenant été démontré que des outils à distance complétés par une bonne coordination des parties prenantes pouvait être une solution de deuxième choix dans les périodes incertaines, ainsi qu'une manière d'optimiser l'utilisation des ressources.

Rôle des UNO

50. Comme les rapports de vérification l'indiquent systématiquement, les UNO jouent un rôle critique dans le succès des projets : elles facilitent la communication, assurent la sensibilisation, contactent les parties prenantes pertinentes, résolvent des problèmes avec les agences d'exécution et assurent la liaison avec les différents acteurs impliqués dans la réalisation des objectifs du Protocole de Montréal. Elles sont essentielles du fait de leur activité d'examen et de mise à jour constante des informations sur les identificateurs de SAO et d'organisation de formations pour les acteurs clés afin d'assurer l'application du cadre réglementaire.

Recommandations dans les rapports de vérification

51. L'APSE souhaite mettre en avant le fait que la grande majorité des RAP traitant des projets de vérification se rapportent aux recommandations pertinentes identifiées par le vérificateur, ce qui sera utile pour des considérations ultérieures dans d'autres projets. Cependant, ces recommandations ne figurent pas, même sous forme résumée, dans les RAP. Selon l'APSE, dans le contexte de l'amélioration de l'utilisation des informations existantes, le modèle de communication pour les RAP pourrait être mis à jour afin d'intégrer une section spécifique où l'essence des recommandations effectuées dans le rapport de vérification pourrait être résumée, pour une utilisation par le Bureau de l'évaluation dans la communication des enseignements tirés.

Projets d'investissement

52. Les enseignements tirés des projets d'investissement soulignent, entre autres, les dimensions suivantes comme étant cruciales pour la mise en œuvre efficace, sans heurts et réussie des projets :

- (a) *planification dans le cadre de la conception de projet*, tenant compte de tous les futurs éléments nécessaires pendant le projet, y compris une évaluation robuste des risques ;
- (b) *engagement de la part des entreprises* impliquées dans la reconversion technologique, pour s'assurer que le choix technologique à mettre en œuvre est conforme aux attentes de l'entreprise ;
- (c) *communication claire* entre les parties du projet pour s'assurer d'une compréhension commune et éviter de potentiels retards de mise en œuvre ;
- (d) *clarté* des critères de décaissement et des échéances d'avancement du projet ; et
- (e) *sensibilisation* pour surmonter les difficultés d'adoption d'une nouvelle technologie, puisque toutes les parties prenantes (c'est-à-dire les producteurs, les fournisseurs de service, les techniciens et les clients) doivent apprendre à mieux connaître et comprendre la nouvelle technologie.

53. La coordination et la sensibilisation sont deux composantes mises en avant dans les enseignements tirés comme éléments qui devraient systématiquement faire l'objet d'un traitement et d'une intégration dans la phase de conception de projet. La composante de sensibilisation peut être intégrée à la conception de projet ou introduite à travers des projets complémentaires afin de consolider l'adoption de la nouvelle technologie. L'accent a également été porté sur la coordination parmi les parties prenantes comme un aspect essentiel pour s'assurer du succès des projets, en particulier avec un délai très court d'achèvement de projet de deux ans. Les projets d'investissement ont fourni des informations importantes sur les surcoûts d'investissement et de fonctionnement auxquels les entreprises du secteur de la réfrigération commerciale devront faire face avec la difficulté de l'élimination des HFC et de l'adoption de technologies à faible impact environnemental et efficacité énergétique élevée.

54. L'importance de la mise en relation des parties prenantes nationales avec les forums internationaux a également été soulignée, puisqu'elle permet le partage des connaissances, la coopération et le partage de solutions potentielles entre les pays confrontés à des difficultés similaires. Une conception simple des projets associée à une implication et un leadership forts, ainsi que l'ancienneté du directeur de l'UNO ont également été considérées comme des facteurs de réussite pour s'assurer que les résultats attendus des projets soient atteints.

Projets de démonstration

55. Des enseignements ont été tirés de l'expérience d'un projet de démonstration complexe, avec une couverture mondiale, impliquant trois différentes institutions de financement. Le projet a atteint 80 % de

l'objectif de remplacement des groupes frigorifiques pour un coût de 32,3 % pour le Fonds multilatéral. La nécessité d'une évaluation préalable robuste des risques lors du montage de projets complexes, et de la prise en considération de l'incidence de l'implication de différentes institutions avec des exigences diverses en matière de financement et de communication des résultats sont des enseignements tirés importants. Une conséquence observée est la vulnérabilité accrue aux retards ou au retrait de certains des bénéficiaires des projets. Il a été signalé qu'une conception de projet offrant un paiement de subvention simple à l'achèvement amenait de meilleurs résultats que des projets avec des montages de financement complexes. À la fin, les 4 projets couverts par ce projet global ont utilisé un modèle de subvention simple pour obtenir les résultats souhaités dans les délais impartis.

56. Des questions relatives à la pérennité des projets ont été posées par l'absence de solution pour la mise au rebut et/ou la destruction des SAO récupérés. Aucune méthodologie claire pour le recyclage et la réutilisation ou la destruction des CFC récupérés dans les anciens groupes frigorifiques n'a été intégrée à la conception initiale des projets, laissant en majeure partie aux gouvernements la responsabilité de déterminer comment gérer le destin des SAO obsolètes, et en particulier les CFC. Bien que les projets aient contribué à éliminer une future demande d'entretien d'équipements aux CFC, ils auraient dû intégrer plus volontairement un élément de conception pour s'assurer que les CFC récupérés seraient bien mis au rebut et/ou détruits à long terme. Dans tous les cas, le frigorigène a été correctement récupéré et stocké, mais la charge à plus long terme de la destruction des SAO indésirables reste sur les gouvernements respectifs, étant donné les difficultés actuelles rencontrées par le Fonds multilatéral pour le financement de la mise au rebut et de la destruction des substances réglementées.

Projet d'assistance technique avec une approche intersectorielle

57. Ce projet d'assistance technique offre des enseignements intéressants pour le traitement des problèmes intersectoriels tout en visant à atteindre les objectifs du Protocole de Montréal. Une équipe intersectorielle a été établie pour rassembler des experts du Protocole de Montréal et du financement des mesures climatiques, afin de combler le fossé de la communication entre leurs unités administratives respectives. Ce projet a établi les fondations théoriques pour un travail supplémentaire financé par des donateurs, ainsi que des conseils pour tirer profit des synergies entre l'élimination des HCFC, l'efficacité énergétique et les avantages connexes pour le climat dans les projets de l'agence d'exécution. L'expérience peut être utile pour les difficultés à venir dans la mise en œuvre des Plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour les HFC.

IV. INTÉGRATION DES QUESTIONS DE GENRE (TOUS LES RAP)

58. L'APSE prend note avec préoccupation du fait que, à quelques exceptions près, ni les RAP pour Accords pluriannuels, ni les RAP individuels n'ont fourni d'informations fondamentales en matière d'intégration des questions de genre. Bien que la politique d'intégration des questions de genre du Fonds multilatéral ait été approuvée plus récemment (84^e réunion) que les dates auxquelles ces projets ont été approuvés et mis en œuvre, il convient que l'intégration des questions de genre fasse l'objet d'une attention accrue dans la préparation des futurs RAP.

59. Seuls quelques projets ont explicitement indiqué des efforts d'inclusion des genres lors de la conception ou de la mise en œuvre du projet. Un projet a communiqué les efforts déployés par l'UNO pour concevoir des projets de manière que la politique nationale d'égalité des genres et la politique d'intégration des questions de genre du Fonds multilatéral soient toutes deux prises en considération.

60. Un autre projet, qui a été approuvé à la 82^e réunion du Comité exécutif (novembre 2018) et dont la mise en œuvre a commencé avant l'adoption de la politique d'égalité des genres du Fonds multilatéral, a déployé des efforts ciblés pour promouvoir les initiatives d'équilibre des genres, conformément à la décision 84/92. Ces initiatives ont encouragé une participation étendue des femmes et des hommes dans toutes les activités du projet, dont les pratiques de gestion et de suivi, avec l'entreprise désignant une

employée à l'un des principaux postes de responsable en charge de la liaison et du suivi du projet. L'implication des femmes dans diverses activités telles que la conception du calendrier, la prise de décision, la formation, le suivi et l'évaluation, et la promotion a été encouragée

61. L'APSE envisage de travailler à une mise à jour du format des RAP qui intégrerait une section sur le genre afin de faciliter la communication à ce sujet.

V. RAP POUR ACCORDS PLURIANNUELS ET RAP INDIVIDUELS EN SOUFFRANCE

62. L'APSE aimerait remercier une agence d'exécution pour l'effort déployé à retrouver un ancien projet de 2011, qui avait été mis en œuvre au nom d'une agence bilatérale, et qui a maintenant été éliminé avec succès de la liste des RAP en souffrance. L'agence a pu compléter le RAP et communiquer les activités réussies et les résultats de ce projet, qui soutenait des activités de sensibilisation, de communication et de renforcement de la capacité dans plusieurs pays lusophones.

63. Il est aussi intéressant de rappeler la session dédiée aux problèmes associés aux RAP tenue pendant la RCIA de mars 2022, qui a permis d'échanger de manière informelle sur des méthodes pour améliorer l'utilité des RAP sans augmenter la charge de la rédaction du rapport, voire en la réduisant. L'APSE continuera à travailler en étroite collaboration avec les agences à ce sujet, sous l'orientation du Comité exécutif si celui-ci a un avis sur des améliorations possibles et des attentes en ce qui concerne cet outil de suivi et d'évaluation.

64. L'APSE souligne à nouveau l'importance de la soumission de tous les RAP en souffrance, conformément à la décision 88/31, et en particulier ceux de la phase I des PGEH, qui sont obligatoires pour l'approbation de la phase II.⁹ Les Annexes III à V au présent document contiennent les listes des RAP en souffrance.

VI. RECOMMANDATION

65. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) de prendre note du rapport global d'achèvement de projet (RAP) de 2022, figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/10 ;
- (b) de demander aux agences bilatérales et d'exécution de soumettre, à la 91^e réunion, les RAP en souffrance pour Accords pluriannuels et projets individuels, ou bien d'exposer les raisons pour lesquelles ces rapports n'ont pas pu être soumis ;
- (c) de demander aux agences principales et coopérantes de coordonner étroitement leur travail en finalisant leurs parts respectives des RAP afin de faciliter la soumission en temps voulu des rapports par l'agence d'exécution principale ;
- (d) de demander aux agences bilatérales et d'exécution, lors du remplissage des données pour la soumission des RAP, de s'assurer que des informations pertinentes et utiles soient indiquées dans les enseignements tirés et les raisons des retards, au-delà des preuves anecdotiques, en vue de recommandations concrètes pour l'amélioration de la mise en œuvre future de projets ou la reproductibilité de bonnes pratiques ;
- (e) d'inviter toutes les parties impliquées dans la préparation et la mise en œuvre des Accords pluriannuels et des projets annuels, en particulier le Secrétariat et les agences bilatérales et d'exécution, à tenir compte des enseignements tirés des RAP, le cas échéant ;

⁹ Décision 81/29.

- (f) de demander à l'ONUDI de terminer sa mise à jour du RAP pour le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération en Chine conformément à la décision 88/30 et de prendre note du fait que l'Administrateur principal Surveillance et évaluation communiquera à ce sujet à la 91^e réunion ;
- (g) d'orienter et d'inviter l'Administrateur principal Surveillance et évaluation, conformément à la décision 89/1(b) :
 - (i) à explorer des manières de collecter de meilleures données, améliorer l'accessibilité de la base de données et améliorer l'accès aux informations en ligne des RAP pour Accords pluriannuels et RAP individuels, dans le contexte de la stratégie révisée d'information pour examen par le Secrétariat, et à intégrer cette question dans le projet de programme de travail pour le suivi et l'évaluation pour 2023 ; et
 - (ii) à intégrer dans le projet de programme de travail pour le suivi et l'évaluation pour 2023 des activités pour la préparation de formats de communication des résultats mis à jour pour les RAP, qui comprendraient, entre autres, des sections spécifiques pour l'intégration des questions de genre, les questions relatives aux Plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour les HFC et un résumé des principales recommandations des rapports de vérification.

Annex I
MULTI-YEAR AGREEMENT (MYA) PROJECT COMPLETION REPORTS RECEIVED
AFTER THE 88TH MEETING

Country	MYA sector	Lead agency	Cooperating agencies
Argentina	HCFC phase-out plan (stage I)	UNIDO	IBRD/Italy
Egypt	HCFC phase-out plan (stage I)	UNIDO	UNDP
Morocco	HCFC phase-out plan (stage I)	UNIDO	
Serbia	HCFC phase-out plan (stage I)	UNIDO	UNEP
Kyrgyzstan	HCFC phase-out plan (stage II)	UNDP	UNEP
Trinidad and Tobago	HCFC phase-out plan (stage I)	UNDP	
Viet Nam	Methyl bromide	World Bank	

Annex II

INDIVIDUAL PROJECT COMPLETION REPORTS RECEIVED AFTER THE 88TH MEETING

Code	Agency	Project Title
ALB/PHA/82/TAS/37	UNIDO	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
ARM/PHA/84/TAS/23	UNDP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
ASP/REF/76/DEM/59	UNEP	Promoting alternative refrigerants in air-conditioning for high ambient countries in West Asia (PRAHA-II)
BKF/PHA/84/TAS/40	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
BOT/PHA/80/TAS/20	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
BZE/PHA/82/TAS/35	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
CPR/FOA/82/INV/06+	UNDP	Conversion of polyurethane foam panels in domestic refrigeration manufacturing at Hisense Kelon from the use of cyclopentane and HFC-245fa to the use of cyclopentane and HFO-1233zd (E) as the blowing agent
CUB/PHA/82/TAS/60	UNDP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
DOM/REF/81/INV/63	UNDP	Conversion of a commercial refrigerator manufacturing line at Fábrica de Refrigeradores Comerciales, SRL (FARCO) from HFC-134a and R-404A to propane (R-290) as refrigerant
DOM/REF/81/INV/64	Canada	Conversion of a commercial refrigerator manufacturing line at Fábrica de Refrigeradores Comerciales, SRL (FARCO) from HFC-134a and R-404A to propane (R-290) as refrigerant
ERI/PHA/82/TAS/17	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
FIJ/PHA/82/TAS/35	UNDP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
GAM/PHA/82/TAS/36	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
GBS/PHA/82/TAS/25	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
GLO/REF/47/DEM/268	World Bank	Global Chiller Replacement Project (China, India, Indonesia, Malaysia and Philippines)
GLO/SEV/47/TAS/269	Portugal/UNEP	Communication and cooperation support to Portuguese speaking countries (Angola, Cape Verde, East Timor, Guinea Bissau, Mozambique and Sao Tome and Principe)
GLO/SEV/63/TAS/309	World Bank	Resource mobilization for HCFC phase-out co-benefits study
JOR/PHA/38/INV/77	World Bank	National ODS phase out plan: aerosol, foam, MAC service and solvent sectors
LEB/REF/81/INV/03+	UNIDO	Conversion from HFC-134a and HFC-404A to R-600a and R-290 in domestic refrigeration at Lematic Industries
MAG/PHA/82/TAS/31	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
MEX/REF/81/INV/187	UNDP	Conversion of domestic refrigeration manufacturing facility from HFC-134a to isobutane as a refrigerant and conversion of compressors manufacturing facility from HFC-134a-based to isobutane-based at Mabe Mexico

Code	Agency	Project Title
MEX/REF/81/INV/188	Canada	Conversion of domestic refrigeration manufacturing facility from HFC-134a to isobutane as a refrigerant and conversion of compressors manufacturing facility from HFC-134a-based to isobutane-based at Mabe Mexico
MLW/PHA/82/TAS/44	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
MOG/PHA/84/TAS/14	UNIDO	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
NER/PHA/82/TAS/34	UNIDO	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
STP/PHA/82/TAS/29	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
STV/PHA/77/TAS/24	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
SWA/PHA/80/TAS/24	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
TKM/PHA/82/TAS/14	UNIDO	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
UGA/PHA/82/TAS/25	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
URT/PHA/82/TAS/38	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
ZAM/PHA/82/TAS/35	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan

Annex III

OUTSTANDING INDIVIDUAL PROJECT COMPLETION REPORTS

Code	Agency	Project Title
CPR/ARS/56/INV/473	UNIDO	Sector plan for phase-out of CFCs consumption in MDI sector
IND/HAL/34/INV/315	World Bank	Halon production and consumption sector phase-out plan
JOR/FUM/29/INV/54	Germany	Complete phase-out of the use of methyl bromide in Jordan
JOR/REF/81/INV/103	UNIDO	Conversion of large commercial unitary roof top air-conditioning units of up to 400kW manufacturing facility from HFC (R134a, R407c, R410a) to propane R290 as refrigerant at Petra Engineering Industries Co.
LIR/PHA/85/TAS/29	Germany	Verification report for stage I of HCFC phase-out management plan
ODS alternative surveys	World Bank	Survey of ODS alternatives at the national level
SRL/PHA/82/TAS/51	UNDP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
YUG/PHA/82/TAS/49	UNIDO	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan

Annex IV

OUTSTANDING PROJECT COMPLETION REPORTS BY DECISION IN 2022

Country	MYA Sector/Title	Lead agency/ cooperating agency
Bahrain	HCFC phase-out plan (stage I)	UNEP/UNIDO
Belize	HCFC phase-out plan (stage I)	UNEP/UNDP
China	HCFC phase-out plan (stage I) – room air-conditioning	UNIDO
China	Methyl bromide production	UNIDO
Eswatini (the Kingdom of)	HCFC phase-out plan (stage I)	UNEP/UNDP
Iraq	Replacement of refrigerant CFC-12 with isobutane and foam blowing agent CFC-11 with cyclopentane in the manufacture of domestic refrigerators and chest freezers at Light Industries Company (IRQ/REF/57/INV/07)	UNIDO
Iraq	HCFC phase-out plan (stage I)	UNEP/UNIDO
Maldives	HCFC phase-out plan (stage I)	UNEP/UNDP
Tunisia	HCFC phase-out plan (stage I)	UNIDO/UNEP/France
Zimbabwe	HCFC phase-out plan (stage I)	Germany

Annex V

OUTSTANDING MULTI-YEAR AGREEMENT (MYA) PROJECT COMPLETION REPORTS

Country	MYA sector/title	Lead agency/cooperating agency
Argentina	CFC production	World Bank
Bahamas	CFC phase-out plan	World Bank
China	CFC/CTC/halon accelerated phase-out plan	World Bank/United States of America
Costa Rica	HCFC phase-out plan (stage I)	UNDP
Philippines	CFC phase-out plan	World Bank/Sweden/UNEP
Yemen	Methyl bromide	Germany